

## Accords de partenariat entre les Institutions et l'AIACE internationale

Jusqu'à présent seule la Commission avait signé cet accord. Le 13 janvier 2011, le Parlement a signé lui aussi cet accord à Bruxelles, suivi quelques jours plus tard par le Comité des régions et le Comité économique et social. La Cour de Justice a signé l'accord lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'AIACE à Luxembourg, le 15 mars 2011.

Le comité de notre section était représenté aux cérémonies de signature organisées au Parlement et à la Cour de Justice.

